

# Mise en place d'un accompagnement des entreprises à l'amélioration de leur gestion de déchets



Actions de sensibilisation en  
entreprise

Région : Poitou-Charentes



## Collectivité

Communauté de Communes de  
Haute Saintonge

7 rue Taillefer  
17501 Jonzac

## Partenariat

Club Défi de Haute Saintonge  
Artisans et entreprises

## Date de lancement

2013

## Objectifs

Mettre en place une gestion  
commune des déchets d'une zone  
artisanale en y intégrant des points de  
dépôt des déchets réutilisables et  
valorisables

## Réalisation de l'objectif

15 entreprises depuis 2013.

Toutes les entreprises de la zone ont  
participé dès le début de l'opération

Mots clés : Sensibilisation des entreprises | nouvelles filières de  
valorisation | Economie circulaire | Prévention des déchets

## Résumé :

Les activités économiques produisent des déchets valorisables que les entreprises trient plus ou moins bien et apportent en déchèteries. Afin d'améliorer la gestion de ces déchets, la Communauté de Communes de Haute Saintonge a mis en œuvre un dispositif comportant d'une part un diagnostic de la gestion interne des déchets et d'autre part, la mise en place de **points d'apports des déchets valorisables dans l'enceinte de la zone artisanale.**

## Pourquoi agir ?

La Communauté de communes de Haute Saintonge regroupe 131 communes avec 67 512 habitants. L'habitat est rural dispersé.

La prévention des déchets est devenue une priorité nationale depuis le Grenelle de l'environnement. Le Plan national de prévention des déchets qui précise les actions à développer, met en avant la responsabilité de tous les acteurs, les consommateurs par leur choix de consommation et les entreprises par leur mode de production et de distribution.

Agir sur les déchets est souvent la première action de la démarche environnementale des entreprises pour lesquelles, produire mieux avec moins de matières et d'emballages, moins de pertes et plus de recyclage est un bon moyen de faire des économies. Ainsi, réduire ses déchets, c'est réduire ses coûts mais aussi ses consommations et les impacts associés en amont.

- **Initier des actions pour une meilleure gestion des déchets**

Acteurs principaux de la gestion des déchets de leur territoire, les EPCI peuvent agir en permettant aux entreprises de mettre en œuvre en internes des solutions optimisées de collecte. Après réalisation de diagnostics, une gestion séparée de divers flux peut alors ouvrir des portes vers une plus large valorisation mais aussi vers une réutilisation des déchets comme ressource par d'autres acteurs économiques du territoire. Ainsi une mutualisation de moyens peut bénéficier à tous les acteurs.

### Planning

Lancement : T0

Prise de contact avec les entreprises : T0 + 1mois

Préparation zone d'apport : T0 + 9 mois

Durée de l'action : en cours

### Coûts

Sans objet

### Moyens humains

Animateur prévention : 20% ETP

Représentant du club d'entreprise

### Bilan en chiffres

Nombre d'entreprises auditées : 27

Tonnages réutilisés : 0

Tonnages valorisés : 8,22 tonnes

Nombre de zones artisanales équipées depuis 2013 : 1

### Lien fiche action-résultat :

<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/mise-en-place-d-un-accompagnement-des-entreprises-l-amelioration-de-leur-gestion-de-dechets>

### Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

[www.ademe.fr/dechets](http://www.ademe.fr/dechets)

[www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)

<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité

<http://www.haute-saintonge.net>

### Contacts

Communauté de communes de Haute Saintonge

E-mail : [emeline.labeyrie@haute-saintonge.net](mailto:emeline.labeyrie@haute-saintonge.net)

ADEME Poitou-Charantes

E-mail : [cecile.forgeot@ademe.fr](mailto:cecile.forgeot@ademe.fr)

## L'action mise en œuvre par la collectivité

Avec la mise en place d'un point d'apport intégré à la zone artisanale, l'objectif de l'action est triple :

- Proposer aux entreprises d'une zone artisanale une solution collective de proximité pour la collecte des déchets valorisables.
- Identifier des flux de déchets pouvant être réutilisés par d'autres entreprises locales.
- Réduire les apports des professionnels en déchèteries.

### • Détail de l'action

**Préparation de la mise en place d'une zone d'apport dans une zone artisanale :** Afin de mobiliser un maximum d'entreprises, il a été décidé de rencontrer tous les artisans de la zone, de leur exposer la démarche et de leur proposer de signer une convention d'utilisation d'un point d'apport des déchets valorisables de proximité. Les flux acceptés sont les palettes, le bois et les cartons.

**Mise en service de la zone d'apport :** La zone d'apport est installée dans les locaux qu'un artisan de la zone met à disposition gratuitement. Elle est couverte et les entreprises voulant déposer des déchets doivent aller chercher la clé auprès du propriétaire des lieux. A chaque apport, un registre est rempli.

Les déchets de bois et les palettes sont repris gratuitement par une entreprise locale alors que l'enlèvement et la valorisation des cartons sont gérés par la Communauté de Communes.

Seules les entreprises ayant signé une convention ont accès au point d'apport.

**Action complémentaire :** Réalisation de diagnostics déchets dans 27 entreprises du territoire. L'objectif est de mettre en place des gestes de prévention des déchets, d'identifier les flux réutilisables et valorisables ainsi que d'optimiser leur collecte dans les entreprises.

L'action repose sur le volontariat des entreprises pour la réalisation d'un audit interne. A cet effet, la Communauté de Communes s'est appuyé sur le Club d'entreprise de la Haute Saintonge.

## Le « plus » de l'opération

Au-delà des diagnostics, l'action a l'avantage de proposer une solution de proximité aux entreprises. La collectivité et le club d'entreprises ont été à l'initiative de l'action mais le point d'apport est géré par les entreprises elles-mêmes.

## La reproductibilité de l'action

L'action est reproductible sur d'autres territoires. Néanmoins, l'approche des entreprises est difficile car elles restent méfiantes vis-à-vis de l'animateur « déchet » de la collectivité. Il est donc utile d'être accompagné par un représentant du club d'entreprise et/ou un chargé de mission « économie » de la collectivité qui sont connus des entrepreneurs.